

DEUX ENFANTS FRANÇAIS TUÉS À GAZA, UN AUTRE BLESSÉ : PLAINE POUR CRIMES DE GUERRE, CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ ET GÉNOCIDE

COMMUNIQUÉ
PARIS,
LE 6 JUIN 2025

Abderrahim, 6 ans, et Janna, 9 ans, deux enfants français, ont été tués à Gaza par des tirs de l'armée israélienne dans la nuit du 23 au 24 octobre 2023. Leur petit frère Omar, 2 ans et demi, a été quant à lui grièvement blessé.

La grand-mère des jeunes victimes ainsi que la LDH (Ligue des droits de l'Homme) ont décidé de déposer une plainte avec constitution de partie civile auprès du pôle crime contre l'humanité du tribunal judiciaire de Paris pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide. Il s'agira de la première plainte saisissant la justice française en se fondant sur la compétence personnelle passive, c'est-à-dire à raison de la nationalité française des victimes, pour poser la question de la responsabilité de ces crimes.

Cette plainte a vocation à contribuer à prévenir et poursuivre les personnes responsables, soldats ou politiques, du génocide en cours dans la Bande de Gaza, qui touche de manière indiscriminée toute la population civile de l'enclave.

Elle s'inscrit dans la continuité de la lutte contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux, déjà initiée par une plainte portée par la LDH, la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH) et ses organisations membres palestiniennes, à l'encontre d'un soldat franco-israélien accusé de crimes de guerre, crimes contre l'humanité, génocide, torture et complicité de ces crimes commis contre des prisonniers palestiniens.

La LDH n'aura de cesse de se mobiliser contre le génocide en cours.

